



Le Pays des Savanes

**DELIBERATION N°31-BR /2013/CCDS
ATTRIBUTION DU MAPA N°18.S.2013.CCDS
RELATIF A L'ACCOMPAGNEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER DE LA COMMUNAUTE**

Séance du 29 novembre 2013

L'an deux mil treize et le vingt-neuf novembre à dix-huit heures, le Bureau du conseil communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de réunion de la CCDS, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MADELEINE.

Présents: MM. Jean-Claude MADELEINE, Robert PUTCHA, William LAZZAROTTO

Membres du Bureau formant la majorité des membres en exercice

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
Vu la loi n° loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté n°2154/SG du 23 novembre 2010, portant création de la Communauté de Communes des Savanes ;
Vu la délibération n° 35-CC/2013 /CCDS portant modification de la délégation de pouvoir au bureau ;
Vu le rapport d'analyse des offres

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Article 1 : **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de son rapport,

Article 2 : **ATTRIBUE** le MAPA N°18.S.2013.CCDS relatif à l'accompagnement budgétaire et financier de la Communauté au prestataire suivant :

**RICOCHIN CONSULTANT,
IMMEUBLE RUBIS - LOT 15 ZAC DE NOLIVIER
97115 SAINTE ROSE
TEL 06.90.35.99.01 - FAX : 05.90.971.70.74
SIRET :40349734000030
Mèl : ricochin@wanadoo.fr**

Ce marché prévoit :

Des prestations régulières pour un coût de 23 700 euros et détaillées comme suit :

Réalisation des orientations budgétaires, Accompagnement à la réalisation des différents documents budgétaires, Rédaction des notes de présentation+ délibérations y afférents+réalisation de documents de présentation sous forme de diaporama + rédaction de notes spécifiques préparatoires - Participation aux réunions préparatoires et aux conseils communautaires.

Des prestations occasionnelles pour un coût de 20 500 euros et détaillées comme suit :

Assistance administrative ponctuelle en matière de montage de dossiers de commande publique- Montage et suivi des dossiers de demande de subventions, européens-Participation à des réunions spécifiques-Réalisation d'actions de formation, des travaux d'évaluation de charges à transférer.

Article 3 : **INSCRIT** la dépense correspondante au budget de la CCDS.

Article 4 : **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Vote :

-Nombre de conseillers en exercice : 5
-Nombre de conseillers présents : 3
-Pour : 3
-Contre : 0
-Abstention(s): 0

Fait et délibéré à Kourou, le 29 novembre 2013

Pour extrait et certifié conforme



Le Président
Jean-Claude MADELEINE

PREFECTURE DE LA GUYANE
BUREAU DU COURRIER
26 DEC. 2013
ARRIVÉE
Transmis A.....